



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION
Séance du 20 février 2026
Date de convocation : 9 février 2026**

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	11	14

L'an deux mille vingt-six et le 20 février, à 14h, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..
Monsieur Thierry VOISIN a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
20/02/2026_01	Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Marie-Pierre SADOURNY donne procuration à Jean ROQUE, Madeleine GARCIA-VIDAL donne procuration à Lola BEUZE, Hermeline MALHERBE donne procuration à Thierry VOISIN.

Absents : Martine ROLLAND, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Marc BIANCHINI, Raymond LEMORT.

Suppléants présents : Valérie FRANCO, Maya LESNE, Sylvie TORRES.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Dominique ANDRAULT, Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Françoise ORTEGA, Raymond PLA, Josette PUJOL.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°15/12/23-06 du 15 décembre 2023 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire annexé ;

Considérant que le Président doit présenter au comité syndical, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.), qui donne lieu à un débat (D.O.B.), dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

Le comité syndical :

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Ainsi fait et délibéré à Thuir, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,

Thierry VOISIN

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.